

PLAN DE PROTECTION

POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES À BATTERIE

LISTE DES COMPOSANTES COUVERTES

PROTECTION
ÉCO
ÉNERGIE VE

- | | | |
|----|---|---|
| 1 | MOTEUR (ÉLECTRIQUE) | ✓ |
| 2 | TRANSMISSION | ✓ |
| 3 | DIRECTION | ✓ |
| 4 | ROULEMENT DE ROUES | ✓ |
| 5 | TRACTION | ✓ |
| 6 | SYSTÈME DE REFROIDISSEMENT | ✓ |
| 7 | JOINTS D'ÉTANCHÉITÉ, BAGUES ET LIQUIDES | ✓ |
| 8 | REMORQUAGE | ✓ |
| 9 | VÉHICULE DE REMPLACEMENT | ✓ |
| 10 | ÉLECTRICITÉ | ✓ |
| 11 | SYSTÈME DE CLIMATISATION | ✓ |
| 12 | FREINS | ✓ |
| 13 | FREINS ABS | ✓ |
| 14 | CAPTEURS | ✓ |
| 15 | SECTION MODULE | ✓ |
| 16 | SUSPENSION | ✓ |
| 17 | HÉBERGEMENT | ✓ |
| 18 | ALIGNEMENT | ✓ |

OPTIONS

- | | |
|------------------------------|---|
| ASSISTANCE ROUTIÈRE | ✓ |
| MULTIMÉDIA | ✓ |
| MULTIMÉDIA HAUTE TECHNOLOGIE | ✓ |
| BATTERIE HAUTE TENTION | ✓ |



GARANTIE TRANSFÉRABLE
VALEUR AJOUTÉE



VÉHICULE DE COURTOISIE
SÉCURITÉ D'ESPRIT



ASSISTANCE ROUTIÈRE

OFFREZ-VOUS ET AUX MEMBRES DE VOTRE FAMILLE
LA MEILLEURE TRANQUILITÉ D'ESPRIT QUI SOIT

ADHÉREZ DÈS MAINTENANT AUPRÈS
DE VOTRE CONCESSIONNAIRE

L'ASSISTANCE ROUTIÈRE COMPREND LES SERVICES SUIVANTS:

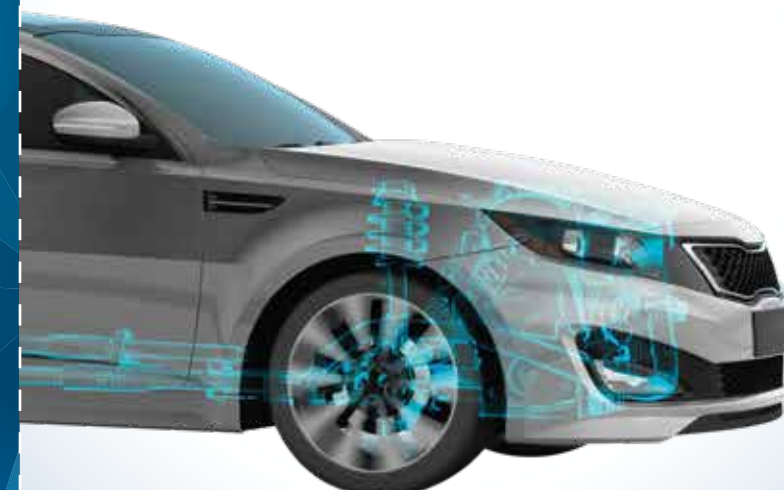
- | | |
|--------------------------|--------------|
| ✓ LIVRAISON D'ESSENCE | ✓ TREUILLAGE |
| ✓ PERTE OU OUBLI DE CLÉS | ✓ CREVAISON |
| ✓ REMORQUAGE | ✓ SURVOLTAGE |

1 800 363-4567

iA
Groupe financier

CHEF DE FILE

PROTECTIONS MÉCANIQUES PROLONGÉES



Garantie
Nationale



PROTECTION
ÉCO ÉNERGIE VE



1. MOTEUR

Moteur électrique / génératrice, inverseur, générateur-démarreur, pompe à eau électrique, VCM, PDM, cc-cc convertisseur / boîtier électrique. (Batteries exclues, câblage électrique exclus).



2. TRANSMISSION

Assemblage de l'arbre d'essieux, assemblage du rotor, assemblage du stator. Sélecteur de mode de conduite.



3. DIRECTION

Ensemble de soupape de direction à crémaillère, axe de secteur dentelé, moteur de direction assistée, colonne de direction, axes principaux et intermédiaires de direction, coussinets et montant de crémaillère, (soufflet de crémaillère exclus), biellettes de direction intérieur et extérieur.



4. ROULEMENT DE ROUES

Roulement des roues (avant et arrière)



5. TRACTION

Les joints homocinétiques (excluant les enveloppes protectrices des cardans).



6. SYSTÈME DE REFROIDISSEMENT

Pompe à eau et pompe auxiliaire, valve de liquide de refroidissement 3 et 4 voies. Radiateur, moteur de ventilateur du radiateur, relais du moteur de ventilateur, radiateur de la chaufferette.



7. JOINTS D'ÉTANCHÉITÉ, BAGUES ET LIQUIDES

La couverture comprend le remplacement nécessaire de tous les joints d'étanchéité, les bagues, les liquides et lubrifiants seulement lors d'un bris mécanique ou d'une panne d'une des pièces couvertes énumérées au contrat.



8. REMORQUAGE

À la suite d'un bris mécanique ou d'une panne couverte par le présent contrat de garantie pour votre véhicule, nous vous rembourserons un montant de cinquante dollars canadien (50\$ taxes incluses) pour le remorquage de votre véhicule à un centre de réparations autorisé.



9. VÉHICULE DE REMPLACEMENT

Vous êtes éligible à un remboursement pour la location d'un véhicule de remplacement 48 heures après le diagnostic d'une panne ou d'un bris mécanique couvert par le présent contrat. À la suite de ce délai, nous vous rembourserons un montant maximal de quarante dollars canadien (40\$ taxes incluses) par jour, pour un maximum de cinq (5) jours ou deux cents dollars canadien (200\$ taxes incluses) pour toutes les couvertures. Le remboursement se fera sur réception de factures valides.



10. ÉLECTRICITÉ

Alternateur, démarreur, solénoïde du démarreur, moteur d'essuie-glaces du pare-brise avant et arrière, essuie-glace intermittent, pompe du lave-glace du pare-brise avant et arrière, moteur de soufflerie, sonde de température de l'air ambiant.



ASSISTANCE ROUTIÈRE (OPTION) (COMPREND 4 APPELS DE SERVICE PAR ANNÉE)



LIVRAISON D'ESSENCE
PERTE OU OUBLI DE CLÉS
REMORQUAGE
TREUILLAGE
CREVAISON
SURVOLTAGE



11. SYSTÈME DE CLIMATISATION

Compresseur, embrayage du compresseur et poulie, condenseur, évaporateur, tube à orifice. Canalisations de haute et basse pression, accumulateur, valve d'expansion, interrupteur de haute et basse pression.



12. FREINS

Maître-cylindre, servofreins à dépression, compensateur de freinage, étriers de freins à disques avant et arrière. Sont exclus: les plaquettes de freins, disques, toutes les pièces électroniques.



13. FREINS ABS

Accumulateur de pression, pompe hydraulique, corps de soupapes, interrupteur de contrôle de la traction, soupapes modulatrices.



14. CAPTEURS

Capteurs électroniques des roues ABS, capteur d'accéléromètre (G Sensor), capteur d'angle, capteur de température du système de refroidissement, capteur de température de l'évaporateur, capteur de pression du maître-cylindre.



MULTIMEDIA HAUTE TECHNOLOGIE (OPTION)

Écran à cristaux liquides; modulateur de fréquences radio; Vidéo, Lecteur digital de vidéodisque; Convertisseur de secteur; Ensemble stéréophonique: Stéréo, Lecteur de CD, changeur de CD, enceinte acoustique; Prise USB; prise auxiliaire; Console de visualisation de navigation; Module de contrôle de navigation; Système d'information de la caméra de recul et sonar incluant les capteurs d'avertisseur de collision, de détection d'angle mort, de stationnement assisté et de régulateur de vitesse adaptatif; système de détecteur de voie; Capteur de pluie. Ensemble Bluetooth mains libres; Microphone et Hautparleurs; Commande par contrôle vocale; Système d'entrée à déverrouillage à distance; Éléments et interrupteurs des sièges chauffants et ventilés; Interrupteur et module d'affichage tête haute. Les mises à jour de logiciels ou programmations ne sont couvertes que lorsqu'une pièce couverte est remplacée. Toute pièce doit avoir été installée par le fabricant préalablement. Afin de bénéficier de ce bloc l'option doit obligatoirement avoir été prise le même jour que le contrat de garantie.



15. SECTION MODULE

Module de contrôle de la transmission (TCM), module du sélecteur des vitesses, module de contrôle de la direction, module du système d'antiblocage de freins (ABS), module de commande de frein électronique (EBCM), module de ventilateur du radiateur, module de contrôle de chaufferette.



16. SUSPENSION

Rotules, bras de suspension supérieur et inférieur, transversale supérieur et inférieur, coussinets ou palier et arbres de bras oscillant, bras longitudinal et coussinets, fusée de roulement, (exclus : amortisseur, jambe de suspension, suspension à air).



17. HÉBERGEMENT

Une indemnité d'hébergement sera versée, pour un hôtel ou un motel, ne dépassant pas cent dollars canadiens (\$100 taxes incluses) par jour pour un maximum de cinq (5) jours ou cinq cents dollars canadien (500\$ taxes incluses) par réparation. Pour être éligible à cette indemnité le véhicule doit être hors de service plus de quarante-huit heures (48h), le bris mécanique ou la panne doit être couvert par le présent contrat de garantie et doit survenir à plus de 250 kilomètres de l'adresse indiquée au contrat. G.N. doit être avisé dans les 10 jours suivants tout changement d'adresse au contrat, à défaut de quoi, la clause d'hébergement ne sera pas valide. 18. Alignement n'est pas couvert sauf si nécessaire à la suite d'un bris mécanique couvert par le présent contrat.



18. ALIGNEMENT

Un montant maximum de cent-cinquante dollars canadiens (150\$ taxes incluses) sera attribué pour un alignement nécessaire suite à une réparation mécanique couverte par le présent plan à un centre de réparations autorisé.



MULTIMÉDIA DE BASE (OPTION)

Affichage multi-information, caméra de recul (vision 360°), capteurs d'alarme, CD/DVD/système de radio/écran tactile (hautparleurs exclus), module de radio satellite, moteur/module de direction électrique, ports USB, système de navigation. Les mises à jour de logiciels ou programmations ne sont couvertes que lorsqu'une pièce couverte est remplacée. Toute pièce doit avoir été installée par le fabricant préalablement. Afin de bénéficier de ce bloc l'option doit obligatoirement avoir été prise le même jour que le contrat de garantie.



OPTION BATTERIE

Couverture de Capacité de Batterie Haute Tension : La capacité de la Batterie Lithium-Ion Polymère <<Batterie VE>> est couverte pour la durée du contrat de protection mécanique pour la perte de 70% par rapport à la capacité d'origine. Cette garantie couvre les réparations nécessaires pour remettre la capacité de la batterie à au moins 70% de la capacité d'origine. Si possible, les composants de la batterie VE seront réparés ou remplacés, et la batterie d'origine VE sera retournée au véhicule. Si nécessaire, la batterie VE sera remplacée soit par une nouvelle Batterie Lithium-Ion Polymère Batterie ou une remise à neuf. Toute réparation ou remplacement en vertu de la présente couverture de la capacité de Batterie Lithium-Ion Polymère peut ne pas remettre votre batterie lithium-ion à un état <<comme neuf>> avec la capacité d'origine de la batterie à 100%. Toutefois, l'intervention fournira le véhicule avec une batterie de capacité d'au moins 70% de la capacité d'origine de la batterie.